

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

27 Juin 2019

OBJET : Elargissement du dispositif de télétravail.

L'an deux mille dix-neuf et le Jeudi vingt-sept Juin, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,
Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN,
Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU,
Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-
Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Claude JORDA,
Nicole JOULIA, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Christophe MASSE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI,
Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-
PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI,
Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-
Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Brigitte DEVESA donne procuration à Danièle BRUNET,
Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Jacky GERARD,
Henri JIBRAYEL donne procuration à Josette SPORTIELLO,
Benoît PAYAN donne procuration à Michèle RUBIROLA,
Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Claude JORDA

ÉTAIENT ABSENTS :

Rébia BENARIOUA,
Nicolas KOUKAS,
Richard MALLIE,
Christiane PUJOL

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Elargissement du dispositif de télétravail.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser l'élargissement du dispositif du télétravail à l'ensemble des agents reconnus RQTH bénéficiant de préconisations médicales,
- d'autoriser la mise en œuvre d'une expérimentation d'une durée de 6 mois du télétravail à destination des agents de la direction juridique,
- d'étendre progressivement, après bilan et sur le principe, ce dispositif à l'ensemble des agents départementaux si leurs fonctions et activités sont compatibles avec cette organisation du travail,
- de valider les critères et modalités d'exercice du télétravail, tels que définis dans le présent rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée